

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 510

25 février 2014

SOMMAIRE

Austell Financière S.A.	24473	Telefield TrekStor S.à r.l.	24438
B-Cube S.à r.l.	24475	Test Base S.à r.l.	24437
Blackstone Special Funding (Luxembourg)		Thermogaz s.à r.l.	24436
S.à r.l.	24477	Tivola Immobilière S.A.	24439
BPIM Sàrl	24480	Tlux Two SA	24436
Calisco Luxembourg S.A., SPF	24438	Totham S.A.	24436
ECG HiTech S.à r.l.	24462	Trigrance Investments	24436
Enfield Capital S.A. - SPF	24440	Trinseo Materials Operating S.à r.l.	24437
FB Lux Holdings MIP S.C.A.	24447	Trinseo Materials Operating S.C.A.	24437
Fineural International S.A.	24435	Triplex S.A.	24436
G&A International S.A.	24479	Triul S.A.	24437
GSO Credit-A (Luxembourg) Partners S.à		Trustee International Company S.A.	24435
r.l.	24465	United Industrial Associates SPF S.A.	24435
IXIS CMNA (Australia) (No.2) S.C.A.	24471	Uplux SARL	24435
PFCEE Soparfi D S.à r.l.	24480	Vallis Construction Sector Consolidation	
Société Immobilière Ardennaise	24439	24435
Sodexo Luxembourg S.A.	24439	Varesa Management S.à.r.l.	24434
Spesa GmbH	24439	Vending Holdings S.à r.l.	24434
Stuttgart Property Investments Commer-		Villiers Finance S.A.	24434
cial S.à r.l.	24438	Voyages Simon-Tours Sàrl	24439
Synergy Engineering Concept S.à r.l.	24438	Yalys S.A.	24434
Tabatha Corps	24438	Zenessa S.A.	24434
Tamia S.A.	24437		
TECHNOS S.A., Société de gestion de Pa-			
trimoine Familial	24437		

Zenessa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 99.655.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011404/10.

(140011882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Yalys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 96.810.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011401/10.

(140011883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Varesa Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 156.012.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011357/10.

(140012766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Vending Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 316.867.914,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 142.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011347/10.

(140012004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Villiers Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1885 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.289.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Novembre 2013.

TMF (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014011349/14.

(140011788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Vallis Construction Sector Consolidation, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.301.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011346/10.

(140011970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Uplux SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7227 Bereldange, 46, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 156.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011342/10.

(140012316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

United Industrial Associates SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.695.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014011341/9.

(140012413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Trustee International Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.770.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014011333/10.

(140012206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Fineural International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 104.959.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Pour: FINEURAL INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Nathalie Lett

Référence de publication: 2014010850/15.

(140012484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Triplex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 55.061.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011330/10.

(140012770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Totham S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 37.022.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011324/10.

(140012768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Trigance Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 117.719.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011328/10.

(140012412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Tlux Two SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 83.018.

Les comptes au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TLUX TWO S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014011321/12.

(140012529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Thermogaz s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 129A, Muehlenweg.
R.C.S. Luxembourg B 55.727.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/01/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014011318/12.

(140012217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Test Base S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 157.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
TEST BASE S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2014011315/12.

(140012406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Tamia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 87.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2014011310/12.

(140011735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Triul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 96.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011331/10.

(140012637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

TECHNOS S.A., Société de gestion de Patrimoine Familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 12.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014011312/10.

(140012193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

**Trinseo Materials Operating S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Trinseo Materials Operating S.à r.l.).**

Capital social: USD 1.551.436,56.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 153.586.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Janvier 2014.

Référence de publication: 2014011306/10.

(140011759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Tabatha Corps, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 135.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014011307/9.

(140012586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Telefield TrekStor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 149.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2014011300/11.

(140012225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Synergy Engineering Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1814 Luxembourg, 2A, rue Irmine.
R.C.S. Luxembourg B 34.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011298/10.

(140012722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Stuttgart Property Investments Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011291/10.

(140012001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Calisco Luxembourg S.A., SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 45.646.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014010695/14.

(140012853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Voyages Simon-Tours Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4744 Pétange, 92, porte Lamadelaine.

R.C.S. Luxembourg B 50.006.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014011362/9.

(140011925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Spesa GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3876 Tetingen, 30, rue Pierre Schiltz.

R.C.S. Luxembourg B 95.657.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014011283/11.

(140012730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Sodexo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 17.620.

Les comptes annuels au 31 août 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011275/10.

(140012203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Société Immobilière Ardennaise, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.256.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014011270/10.

(140012175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Tivola Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 67.331.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014010438/14.

(140010738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Enfield Capital S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 183.063.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN, ON THE TWENTIETH DAY of THE MONTH of DECEMBER.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-on-Attert.

There Appeared:

ERICA MARITIME CO. LTD, a company incorporated under the law of the Republic of Liberia, with its registered office in 80 Broad Street, Monrovia, Liberia, registered in the Trade Register of the Republic of Liberia, under No. C 114134,

here duly represented by Mrs Valérie WESQUY, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on December 20th, 2013, which proxy will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has drawn up the following articles of a joint stock (société anonyme) company under the form of a family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short) which it intends to organize.

Name - Registered offices - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a family wealth management company (Société de gestion de Patrimoine Familial) under the form of a joint stock company (société anonyme) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the law of 11 May 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial (the "SPF Law") as well as by the present articles of incorporation.

The company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only, who does not need to be a shareholder of the Company.

The company shall assume the name of "ENFIELD Capital S.A. - SPF".

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity. Financial assets according to the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law.

The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law.

The Company shall not have any commercial activity.

The object of the company is also to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, provided not to interfere in the management of these companies.

Art. 5. The subscribed share capital is set at EUR 4,500,000 (four million five hundred thousand Euros) represented by 45,000 (forty five thousand) shares with a par value of EUR 100.00 (one hundred Euros) each.

The shares of the Company shall be registered or bearer at the option of the shareholders.

The Board of Directors is authorized, in one or several times, in one or several tranches, to increase the share capital in order to raise its initial amount of EUR 4,500,000 (four million five hundred thousand Euros) to EUR 5,000,000 (five million Euros) by creation and issue of 5,000 (five thousand) shares of a nominal value EUR 100.00 (one hundred Euros) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, against payment in cash or in kind.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders resolve to increase the subscribed share capital by the issue of shares the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares may only be held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law. The shares may be freely transferred, but only if the shares are held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law.

Management - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable or fax, confirmed by letter.

Any director may participate in a meeting of the board by conference call, videoconference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting does not carry the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company.

Art. 12. The company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signature of any two members of the board of directors, or (ii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management

or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the sole director, but only within the limits of such power.

Where the company has a sole director, the company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole director, but only within the limits of such power.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, videoconference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the first Thursday of June at 5 pm and for the first time in 2014.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the law of 11 May 2007 on the family wealth management company (Société de gestion de Patrimoine Familial).

Transitional dispositions

The first period begins on the date of incorporation until December 31, 2014.

The first annual general meeting will meet on the first Thursday of the month of June 2014 at five (5) p.m.

Subscription - Liberation

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe all of the forty five thousand shares representing the entire share capital of EUR 4.500.000 (four million five hundred thousand Euros).

All these shares have been fully paid by cash payments, so that the sum of EUR 4.500.000 (four million five hundred thousand Euros) is now at the disposal of the company, as has been proved to the notary, by a bank certificate, which certifies it.

Verification

The undersigned notary declares that the conditions provided by Article twenty-six (26) of the Act of August 10, 1915, as subsequently amended and expressly achievement.

Costs

The amount, approximately at least, costs, expenses, fees and charges of any kind whatsoever, which the company incurs or which are charged to him by reason of its constitution, is approximately EUR 3,600.-.

Extraordinary general meeting

The shareholder, representing the whole of the subscribed capital, holding itself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

1. The number of directors is set to 3 (three).

2. Were elected as directors:

- LEXINGTON GOVERNANCE LIMITED, registered in the commercial register of London, 08454544, with registered office at 41, Chalton Street NW1 1JD, London, United Kingdom, having as permanent representative Mr Andrew Simon DAVIS, born in London on 28 July 1963, UK, with professional address 41, Chalton Street, NW1 1JD London, UK

- Mrs Valérie WESQUY, born on March 06th, 1968 in Mont-Saint-Martin (France), with professional residence at 19 Boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

- Mr Judicaél MOUNGUENGUY, born on May 24th, 1982 in Lambaréné (Gabon), with professional residence at 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

3. The mandate of the directors is fixed at four (4) years.

4. The company named SER. COM SARL with registered office in L-1331 Luxembourg 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, (RCS Luxembourg B 117 942) is appointed as statutory auditor in charge approved the revision of company accounts. The mandate of the statutory auditor shall be four (4) years.

5. The registered office of the company is fixed at 26-28 Rives de Clausen in L-2165 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

And after been read to the person appearing, known to the notary by its name, surnames, civil status and residence, the person appearing signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE DIX-NEUVIEME JOUR DU MOIS DE DECEMBRE.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A Comparu:

ERICA MARITIME CO. LTD, société de droit libérien, avec siège social au 80, Broad Street, Monrovia, Liberia, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la République du Libéria sous le numéro C 114134, ici représentée par Mme Valérie WESQUY, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration signée sous seing privé en date du 20 décembre 2013, laquelle procuration restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF for short) qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La société prend la dénomination de «ENFIELD Capital S.A. - SPF».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub. a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille euros) représenté par 45.000 (quarante-cinq mille) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter, en une ou plusieurs fois, en une tranche ou par tranches successives, le capital social initial de EUR 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille d'euros) jusqu'au montant de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) par la création et l'émission de 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des actionnaires prise suivant les modalités requises pour la modification des présents statuts. Quand les actionnaires décident d'augmenter le capital souscrit par l'émission d'actions, le droit de préemption des détenteurs des actions pourra être exercé.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs avertis comme définit par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les

administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Lorsque la société a un administrateur unique, elle est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à

la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de juin à dix-sept heures (17h00) et pour la première fois en 2014.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant Je cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se réunira le premier jeudi du mois de juin 2014 à dix-sept heures (17h00).

Souscription - libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la partie comparante déclare souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de EUR 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille d'Euros).

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Vérification

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six (26) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 3.600,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- LEXINGTON GOVERNANCE LIMITED, inscrite au registre de commerce de Londres, 08454544, ayant son siège social au 41, Chalton Street NW1 1JD, Londres, Royaume-Uni, avec comme représentant permanent Monsieur Andrew Simon DAVIS, né le 28 juillet 1963 à Londres, UK, avec adresse professionnelle 41, Chalton Street, NW1 1JD Londres, UK

- Madame Valérie WESQUY, née le 06 mars 1968 à Mont-Saint-Martin (France), avec adresse professionnelle 19 Boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

- Monsieur Judicaël MOUNGUENGUY, né le 24 mai 1982 à Lambaréné (Gabon), avec adresse professionnelle 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

3. Le mandat des administrateurs est fixé à quatre (4) années.

4. La société SER COM SARL., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte (RCS Luxembourg B 117 942) est désignée comme Commissaire aux Comptes en charge de la révision des comptes de la société. Le mandat du réviseur est fixé à quatre (4) années.

5. Le siège de la société est fixé au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms usuels état et demeure, la comparante a signée avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: V. WESQUY, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 30 décembre 2013. Relation: RED/2013/2366. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 janvier 2014.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014002939/395.

(140002122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

FB Lux Holdings MIP S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.066.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of December.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FB Lux Holdings GP, S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.704,

represented by Me Fabien Morelli, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg on 17 December 2013;

CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having an issued capital of two million euro (EUR 2,000,000.-) with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.981,

represented by Me Fabien Morelli, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg on 18 December 2013;

CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having an issued capital of two million euro (EUR 2,000,000.-) with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.142,

represented by Me Fabien Morelli, lawyer, residing in Luxembourg

by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg on 18 December 2013;

CCP II Acquisition Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having an issued capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.175,

represented by Me Fabien Morelli, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg on 18 December 2013; and

CSCP II Acquisition Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having an issued capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.367,

represented by Me Fabien Morelli, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg on 18 December 2013.

The above proxies, signed ne varietur by the proxyholder(s) of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among FB Lux Holdings GP, S.A., as unlimited partner (associé commandité) (the "General Partner") and the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "FB Lux Holdings MIP S.C.-A..

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a resolution of the General Partner.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

In the event that, in the view of the General Partner, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the General Partner.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 32 of the Articles of Incorporation. The consent of the General Partner shall be required in respect of such liquidation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand one euro (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand (31,000) class A shares (the "Class A Shares"), which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) and one (1) class B share (the "Class B Share"), which shall be held by the unlimited partner (associé commandite), in representation of its/their unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one (1) vote.

The Class A Shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form. The Class A Shares are freely transferable.

The Class B Shares will be in the form of registered shares only. The Class B Shares may only be transferred subject to the shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation and (ii) determining, as appropriate, which person(s) shall act as General Partner of the Company after the relevant transfer. The Articles of incorporation will be amended accordingly. Any transfers of Class B Shares not approved by the shareholders shall be unenforceable against the Company.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates to the relevant shareholders in the form and with the indications prescribed by the Laws. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The General Partner shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the General Partner to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own Class A Shares, but not its Class B Shares. The acquisition and holding of its own Class A Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - General Partner, Supervisory board

Art. 9. Management. The Company shall be managed by FB Lux Holdings GP, S.A. (the General Partner), in its capacity as unlimited partner and holder of Class B Shares of the Company.

The General Partner may be removed for cause only and, if following such removal, there remains no other general partner, the General Partner must be immediately replaced by a new general partner, who must be an unlimited partner, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation. The General Partner to be removed shall have no veto right in its/their capacity as unlimited partner of the Company on any resolution relating to its/their removal and/or replacement.

The limited partners shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the General Partner.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The General Partner may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its (their) choice.

The General Partner may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its (their) choice.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner (acting, in case the General Partner is a legal entity, through one or more duly authorized signatories, such as designated by the General Partner at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the General Partner, within the limits of such special power.

Art. 12. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the General Partner may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the General Partner in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the General Partner (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board have a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Liability of the General Partner - Indemnification. The General Partner shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

The Company shall indemnify the General Partner (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager, (or director, manager, officer or employee of the General Partner), or officers or employees of the Company or members of the Supervisory Board, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 15. Dissolution- Incapacity of the General Partner. In case of dissolution or legal incapacity of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act, the Company will not be automatically dissolved.

In that event, the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new General Partner.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the manner provided for by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders referred to here above shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 16. Supervisory Board. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts are audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board and/or the approved statutory auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the general meeting of shareholders.

In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an approved statutory auditor who shall be appointed or removed by the general meeting of shareholders.

Art. 17. Advisory Powers of the Supervisory Board. In addition to its statutory audit functions, the Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine from time to time.

Art. 18. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the "Secretary").

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Supervisory Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

The meetings of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg or at such other place as the Supervisory Board may from time to time determine.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Supervisory Board as his proxy. Any Member of the Supervisory Board may represent one or several members of the Supervisory Board.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 19. Minutes of Meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the members of the Supervisory Board as well as of the minutes of the meeting of the Supervisory Board, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board acting jointly.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the first day of June.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day. Article 22. Other General Meetings

The General Partner or the Supervisory Board may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the General Partner, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting.

The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as his proxyholder. The General Partner may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 25. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by a person designated by the General Partner or, in its absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the Secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 26. Adjournment. The General Partner may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The General Partner must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty per cent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaire») expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding.

If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Save as otherwise provided in the Articles of Incorporation, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of the General Partner.

Art. 28. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau and may be signed by any shareholders or proxyholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 29. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 30. Adoption of Financial Statements. The General Partner shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 31. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the holders of Class A Shares and Class B Shares prorate to their stake in the issued capital. Each share entitles to the same proportion in such distributions by class of share.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the General Partner may pay out an advance payment on dividends to the holders of Class A Shares and the holders of Class B Shares. The General Partner fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the General Partner or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of Class A Shares and the holder of the Class B Shares so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the appearing parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	subscribed capital (EUR)	number and class of shares	amount paidin (EUR)
CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l.	6,915.-	6,915 Class A Shares	6,915.-
CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l.	2,334.-	2,334 Class A Shares	2,334.-
CCP II Acquisition Luxco S.à r.l.	17,293.-	17,293 Class A Shares	17,293.-
CSCP II Acquisition Luxco S.à r.l.	4,458.-	4,458 Class A Shares	4,458.-
FB Lux Holdings GP, S.A.	1.-	1 Class B Share	1.-
Total:	31,001.-	31,000 Class A Shares and 1 Class B Share	31,001.-

The amount of thirty-one thousand one euro (EUR 31,001.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2014.

Resolutions of the general meeting of shareholders

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) and further resolved to elect the following as approved auditor (réviseur d'entreprises agréé) for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

PricewaterhouseCoopers, a société coopérative with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 065.477.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that on request of the proxyholder(s) appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder (s) and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such proxyholder(s) signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

FB Lux Holdings GP, S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 181.704,

représentée par Maître Fabien Morelli, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 17 décembre 2013;

CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital émis de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.981,

représentée par Maître Fabien Morelli, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 18 décembre 2013;

CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital émis de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.142,

représentée par Maître Fabien Morelli, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 17 décembre 2013;

CCP II Acquisition Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital émis de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.175,

représentée par Maître Fabien Morelli, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 17 décembre 2013; et

CSCP II Acquisition Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital émis de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.367,

représentée par Maître Fabien Morelli, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 17 décembre 2013.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le(s) mandataire(s) des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre FB Lux Holdings GP, S.A., associé commandité (le «Gérant Commandité»), et les actionnaires commanditaires fondateurs, et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «FB Lux Holdings MIP S.C.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Gérant Commandité.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché du Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Gérant Commandité.

Dans l'hypothèse où le Gérant Commandité estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant Commandité.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la société peut effectuer opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, selon le cas, pour toute modification des Statuts conformément à l'article 32 des Statuts. L'accord du Gérant Commandité sera requis en vue d'une telle liquidation.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est fixé à trente et un mille un euros (EUR 31.001,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par les actionnaires-commanditaires et une (1) action de catégorie B (l'«Action de Catégorie B») qui doivent être détenues par l'associé-commandité, en représentation de leur engagement indéfini dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une (1) voix.

Les Actions de Catégorie A seront nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives. Les Actions de Catégorie A sont librement cessibles.

Les Actions de Catégorie B seront seulement nominatives. Les Actions de Catégorie B sont cessibles seulement sous condition que les actionnaires (i) approuvent cette cession selon les conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou par les Lois pour toute modification des Statuts et (ii) déterminent, si tel est nécessaire, quel actionnaire de Catégorie B agit comme

Gérant Commandité de la Société après la cession. Les Statuts seront modifiés en conséquence. Toute cession d'Actions de Catégorie B non approuvée par les actionnaires est inopposable à la Société.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions au porteur, la Société doit émettre aux actionnaires concernés des certificats d'actions au porteur dans les formes et avec les mentions imposées par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

La cession d'actions au porteur s'effectue par la seule remise des certificats d'actions au porteur.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Émis. Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Gérant Commandité fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant Commandité à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres Actions de Catégorie A, mais non ses Actions de Catégorie B. L'acquisition et la détention de ses propres Actions de Catégorie A s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. Gérant commandité, Conseil de surveillance

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par FB Lux Holdings GP, S.A. (le Gérant Commandité) en sa qualité de seul associé-commandité et détenteur d'Actions de Catégorie B de la Société.

Le Gérant Commandité peut être révoqué seulement pour justes motifs et si, suite à cette révocation, il ne reste aucun autre associé-commandité, il doit être immédiatement remplacé par un nouveau associé-commandité, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Le Gérant Commandité à révoquer n'a, en sa capacité d'associé-commandité de la Société, aucun droit de veto sur les résolutions relatives à sa révocation et/ou remplacement.

Les autres actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Gérant Commandité.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Gérant Commandité peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Gérant Commandité peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du Gérant Commandité (agissant, dans le cas où le Gérant Commandité est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant Commandité).

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant Commandité, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Rémunération et Dépenses du Gérant Commandité. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, le Gérant Commandité peut recevoir une rémunération pour sa gestion de la Société et peut, de plus, être remboursé de toutes les dépenses qu'il aura exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 13. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que le Gérant Commandité ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés voire les directeurs ou employés de la Société ou les membres du Conseil de Surveillance de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 14. Responsabilité du Gérant Commandité - Indemnisation. Le Gérant Commandité est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires autres que le Gérant Commandité doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

La Société indemnifiera le Gérant Commandité (ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant Commandité (ou d'administrateur, de gérant, de directeur ou d'employé du Gérant Commandité), ou de directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion.

En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à

indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 15. Dissolution - Incapacité du Gérant Commandité. En cas de dissolution ou d'incapacité légale d'un Gérant Commandité ou si pour toute autre raison le Gérant Commandité est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouveau Gérant Commandité.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination le ou les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Conseil de Surveillance. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société sont vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (le cas échéant) sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises agréé qui doit être nommé ou révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Pouvoirs Consultatifs du Conseil de Surveillance. En plus de ses fonctions statutaires de vérification des comptes, le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant Commandité sur les sujets que ces derniers peuvent déterminer de temps à autre.

Art. 18. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation avec un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance pourra déterminer.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra valablement délibérer que si la moitié (1/2) au moins des membres en fonction sont présentes ou représentées. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une

présence physique à la réunion. Le Conseil de Surveillance peut édicter des règles supplémentaires dans son règlement interne concernant ce qui précède.

Une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 19. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les membres du Conseil de Surveillance ou les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Surveillance, agissant conjointement.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour de juin.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres Assemblées Générales. Le Gérant Commandité ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché, et peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant Commandité, le requièrent.

Art. 23. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 24. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Le Gérant Commandité peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 25. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par une personne désignée par le Gérant Commandité, ou, en son absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 26. Prorogation. Le Gérant Commandité peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant Commandité.

Art. 28. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le Président de l'assemblée, le Secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Gérant Commandité.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfiques

Art. 29. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 30. Approbation des Comptes Annuels. Le Gérant Commandité prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 31. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Toute affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires de Catégorie A et aux actionnaires de Catégorie B, au prorata de leur participation dans le capital émis. Chaque action donne droit à une même proportion dans ces distributions par catégorie d'actions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Gérant Commandité peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires de Catégorie A et aux actionnaires de Catégorie B. Le Gérant Commandité déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Gérant Commandité ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires de Catégorie A et les actionnaires de Catégorie B de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 33. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les comparants ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ainsi qu'il suit:

Actionnaires	Capital souscrit (EUR)	Nombre d'actions	montant libéré (EUR)
CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l.	6.915,-	6.915 Actions de Catégorie A	6.915,-
CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l.	2.334,-	2.334 Actions de Catégorie A	2.334,-
CCP II Acquisition Luxco S.à r.l.	17.293,-	17.293 Actions de Catégorie A	17.293,-
CSCP II Acquisition Luxco S.à r.l.	4.458,-	4.458 Actions de Catégorie A	4.458,-
FB Lux Holdings GP, S.A.	1,-	1 Action de Catégorie B	1,-
Total:	31.001,-	31.000 Actions de Catégorie A et 1 Action de Catégorie B	31.001,-

Le montant de trente et un mille un euros (EUR 31.001,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire
Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social à 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à un (1) le nombre de réviseur d'entreprises agréé et a décidé de plus de nommer la personne suivante comme réviseur d'entreprises agréé pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

PricewaterhouseCoopers, une société coopérative ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 065.477

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du (des) mandataire (s) des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du (des) même(s) mandataire(s) des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au(x) mandataire(s) des parties comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Morelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 20 décembre 2013. REM/2013/2259. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002962/825.

(140002127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

ECG HiTech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 13, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.379.

—
STATUTS

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE TROIS JANVIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

Monsieur Vincent WOJDA, employé, né à Nivelles (B) le 31 octobre 1966, demeurant au 4, rue de l'Athénée, B-6630 Martelange,

ci-après aussi appelé «le comparant» ou «l'associé».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. Objet. La société a pour objet:

La vente et l'achat d'articles téléphonie, informatique et multimédia, neufs et d'occasions

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. Dénomination. La société prend la dénomination de "ECG HiTech S.à r.l.".

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Rambrouch.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Des succursales pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 12. Gérance. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société ont toutes été souscrites par Monsieur Vincent WOJDA, prénommé.

Ces parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12 500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Constatation.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à EUR 1.050,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique Monsieur Vincent WOJDA, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique Monsieur Vincent WOJDA, prénommé, se désigne lui-même comme gérant unique de la société à responsabilité limitée "ECG HiTech S.à r.l.", pour une durée illimitée.

Il engage valablement la société par sa seule signature, sans limitation de montants.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée au 13, route d'Arlon, L-8832 Rombach-Martelange.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du comparant, celui-ci connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. WOJDA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 07 janvier 2014. Relation: RED/2014/100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 janvier 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014007523/142.

(140008233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

GSO Credit-A (Luxembourg) Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 183.294.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

GSO Credit-A Partners LP, a limited partnership organized under the laws of the state of Delaware (USA), having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (USA), registered with the Secretary of State, Division of Corporations of Delaware under authentication number 9331283 and corporate file number 5102444, acting through its general partner, GSO Credit-A Associates LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of Delaware (USA),

here represented by:

Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition, sale and/or holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt in registered form only and subject to the transfer restrictions of article 1690 of the Luxembourg Code Civil and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any entity identified by the investment manager of the group to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorization.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may invest in, acquire, sell and/or hold directly or indirectly real estate or movable property in Luxembourg and/or abroad.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "GSO Credit-A (Luxembourg) Partners S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at EUR 20,000.- (twenty thousand Euro), represented by 20,000 (twenty thousand) shares of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by a pro-vote of the shareholders representing 3/4 of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Modification of the capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Payments. Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Multiple beneficiaries. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Art. 11. Management of the company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers formed by a manager (managers) of category A and a manager (managers) of category B.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, whereby signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument.

Art. 12. Managers liability. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, Amendment to the articles. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on the 31st December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2013.

Art. 15. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits, Legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The 20,000 (twenty thousand) shares have been subscribed by GSO Credit-A Partners LP, prenamed.

GSO Credit-A Partners LP, prenamed, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Dohyun (Doris) LEE-SILVESTRI, born in Seoul (South Korea) on 26 September 1977, with professional address at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, category A manager;
- Marisa BEENEY, born in Missouri (United States of America) on 30 December 1970, with professional address at 345 Park Avenue, 30 Floor, New-York, NY 10154, United States of America, category A manager;
- Livio GAMBARDILLA, born in Terlizzi (Italy) on 2 December 1975, with professional address at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, category B manager;
- Jean-Claude KOCH, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 25 April 1952, with private address at 6 rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, category B manager; and
- Tony WHITEMAN, born in Hamilton (New Zealand) on 24 May 1969, with professional address at 14, rue Jean Mercatoris L-7237 Helmsange, Luxembourg, category B manager.

2) The address of the Company is fixed in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (1,200.- Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour de décembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

GSO Credit-A Partners LP, une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), établie et ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique), immatriculée auprès du Secretary of State, Division of Corporations du Delaware sous le numéro d'identification 9331283 et sous le numéro de dossier 5102444,

dûment représentée par son général partner, GSO Credit-A Associates LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par:

Maître Sophie ARVIEUX, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition, la vente et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, enregistrées uniquement et sujettes aux restrictions de transfert de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre entité identifiée par le gestionnaire d'investissement du groupe dont la Société fait partie. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut investir dans, acquérir, vendre et/ou détenir directement ou indirectement des biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination: "GSO Credit-A (Luxembourg) Partners S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 20.000,- (vingt mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote favorable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Paiements. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Bénéficiaires multiples. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 et 190 de la Loi.

Art. 11. Gestion de la société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance composé d'un (des) gérant(s) de catégorie A et d'un (des) gérant(s) de catégorie B.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Assemblées générales, Décision des associés, Modifications des statuts. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 17. Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 20.000 (vingt mille) parts sociales ont été souscrites par GSO Credit-A Partners LP, prénommée.

GSO Credit-A Partners LP, prénommée, représentée ainsi qu'il a été dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 20.000,- (vingt mille euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Résolution de l'associé unique

1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

- Dohyun (Doris) LEE-SILVESTRI, née à Séoul (Corée du Sud) le 26 septembre 1977, demeurant professionnellement au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, gérante de catégorie A;
- Marisa BEENEY, née à Missouri (Etats-Unis d'Amérique) le 30 décembre 1970, demeurant professionnellement au 345 Park Avenue, étage 30, New-York, NY 10154, Etats Unis d'Amérique, gérante de catégorie A;
- Livio GAMBARDILLA, né à Terlizzi (Italie) le 2 décembre 1975, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, gérant de catégorie B;
- Jean-Claude KOCH, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 25 avril 1952, demeurant au 6, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, gérant de catégorie B; et
- Tony WHITEMAN, né à Hamilton (Nouvelle Zélande) le 24 mai 1969, résidant professionnellement au 14, rue Jean Mercatoris L-7237 Helmsange, Luxembourg, gérant de catégorie B.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille deux cents euros (1.200.- euros).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ARVIEUX, MOUTRIER Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16683. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 09/01/2014.

Référence de publication: 2014006840/335.

(140006425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

IXIS CMNA (Australia) (No.2) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.572.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen,
on the twenty-seventh day of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"IXIS CMNA (Australia) Holdings (No. 2)", a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware (USA), established and having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (USA),

here represented by:

Mrs Carine AGOSTINI, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, acting in her capacity as proxy holder of the appearing party, pursuant to a proxy under private seal given to her.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The appearing party, represented as stated here above, acting in its capacity as sole shareholder of the company "IXIS CMNA (AUSTRALIA) (No. 2) S.C.A." (the "Company"), has requested the undersigned notary to document the following:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of the Company "IXIS CMNA (AUSTRALIA) (No 2) S.C.A." established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, with a corporate subscribed capital of ten million fifty thousand US Dollars (10'050'000.- USD) divided into ten thousand forty-nine (10.049) Ordinary Shares and into one (1) Unlimited Share with a par value of thousand US Dollars (1'000.- USD) per share, all of them fully paid up,

incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 16 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 977 on 18 May 2006 and registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number 114 572;

the articles of incorporation of the Company have for the last time been amended pursuant to a notarial deed enacted on 14 April 2006, published in the Mémorial C, number 1653 of 31 August 2006.

II. - That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III. - That the appearing party as sole shareholder and as well as sole liquidator of the Company declares explicitly to proceed with the immediate dissolution and liquidation of the Company.

IV. - That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus closed without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if it had always been its own.

V. - That as a consequence of such liquidation full discharge is granted to the General Partner, all the members of the Supervisory Board and to the liquidator for the carrying out of their mandate up to the date of this deed and the Company is thereupon dissolved.

VI. - That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled in the presence of the undersigned notary.

VII. - That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the Company.

VIII. - That the appearing party, as sole shareholder commits itself to pay the cost of the present deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary having personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,
le vingt-sept décembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«IXIS CMNA (Australia) Holdings (No. 2)», une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware (USA), établie et ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (USA),

représentée aux fins des présentes par:

Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la partie comparante, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société «IXIS CMNA (AUSTRALIA) (No 2) S.C.A.» (la «Société»), a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I. - Que la partie comparante est l'unique actionnaire de la Société «IXIS CMNA (AUSTRALIA) (No 2) S.C.A.», établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec un capital social de dix millions cinquante mille Dollars US (10'050'000.- USD) divisé en dix mille quarante-neuf (10'049) Actions Ordinaires et en une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille Dollars US (1'000.- USD) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 977 du 18 mai 2006 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 114 572;

les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 24 avril 2006, publié au Mémorial, numéro 1653 du 31 août 2006.

II. - Que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. - Que la partie comparante, tant en sa qualité d'associé unique qu'en sa qualité de seul liquidateur de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution immédiate et à la liquidation de la Société.

IV. - Que la partie comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.

V. - Que par suite de cette liquidation décharge pleine et entière est accordée à l'Associé Commandité, à tous les membres du Conseil de Surveillance et au liquidateur de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour de cet acte et que la Société est désormais dissoute.

VI. - Que le notaire a procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute en présence du notaire soussigné.

VII. - Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII. - Que la partie déclarante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique s'engage personnellement à régler tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît personnellement la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. AGOSTINI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 janvier 2014. Relation: EAC/2014/98. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014007704/101.

(140008421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Austell Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.619.

L'an deux mil treize, le seizième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme de droit luxembourgeois AUSTELL FINANCIERE S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 15, Boulevard Prince Henri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 66619, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg le 9 octobre 1998 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 912 du 17 décembre 1998 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, en date du 17 août 2005 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 700 du 6 avril 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame María José Torrecilla, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter L -2420 Luxembourg, qui exercera également la fonction de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Nora Kacem, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter L -2420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société de EUR 233,18 pour porter son montant actuel de trois cent onze millions neuf cent quatre-vingt-trois mille deux cent trente-trois euros et dix-huit cents d'euro (EUR 311.983.233,18) au montant de trois cent onze millions neuf cent quatre-vingt-trois mille euros (EUR 311.983.000) par affectation de ce montant sur le compte réserve de la Société.

2. Modification du nombre des actions en le portant à 3.119.830.000.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix mille Euros (EUR 10.000) afin de porter son montant actuel de trois cent onze millions neuf cent quatre-vingt-trois mille euros (EUR 311.983.000) représenté par 3.119.830.000 actions sans désignation de valeur nominale au montant de trois cent onze millions neuf cent quatre-vingt-treize mille euros (EUR 311.993.000) par l'émission de 100.000 d'actions nouvelles ayant les mêmes droit et obligations que les actions existantes.

4. Souscription, libération intégrale des nouvelles actions et paiement d'une prime d'émission globale de EUR 159.605.400 (à savoir EUR 1.596,054 par action nouvelle), par des apports en espèces, par les deux actionnaires de la Société au prorata de leur participation dans la Société, soit un montant total de EUR 159.615.400.

5. Suppression de toute disposition relative au capital autorisé qui est arrivé à échéance et modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

6. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne vauront” par les comparants et le notaire soussigné pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

III. Que l’intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 12.586.838 actions, il a pu être fait abstraction des convocations d’usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l’ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l’intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu’elle est constituée, sur les points portés à l’ordre du jour.

L’Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l’unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Assemblée décide à l’unanimité de réduire le capital social de la Société d’un montant de deux cent trente-trois euros dix-huit cents d’euro (EUR 233,18) pour porter son montant actuel de trois cent onze millions neuf cent quatre-vingt-trois mille deux cent trente-trois euros et dix-huit cents d’euro (EUR 311.983.233,18) au montant de trois cent onze millions neuf cent quatre-vingt-trois mille euros (EUR 311.983.000) par affectation de ce montant sur le compte réserve de la Société.

Deuxième, Troisième et quatrième résolutions

L’Assemblée décide à l’unanimité de modifier le nombre des actions représentant le capital social de la Société en le portant à 3.119.830.000 (trois milliards cent dix-neuf millions huit cent trente mille).

L’Assemblée décide à l’unanimité d’augmenter le capital souscrit de la Société d’un montant de dix mille Euros (EUR 10.000) afin de porter son montant actuel de trois cent onze millions neuf cent quatre-vingt-trois mille euros (EUR 311.983.000) représenté par 3.119.830.000 actions sans désignation de valeur nominale au montant de trois cent onze millions neuf cent quatre-vingt-treize mille euros (EUR 311.993.000) par l’émission de 100.000 d’actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Les deux actionnaires de la Société, représentés par Madame María José TORRECILLA, précitée en vertu de deux pouvoirs donnés sous seing privé comme indiqué ci-avant ont déclaré souscrire les cent mille (100.000) d’actions nouvelles au prorata de leur participation dans la Société et les libérer intégralement par un apport en espèces ainsi qu’une prime d’émission totale s’élevant à EUR 159.605.400 (cent cinquante-neuf millions six cent cinq mille quatre cents euros), soit EUR 1.596,054 par action nouvelle.

Toutes les actions et la prime d’émission sont libérées en espèces de sorte que le montant de EUR 159.615.400 (cent cinquante-neuf millions six cent quinze mille quatre cents euros) est à la disposition de la Société ainsi qu’il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d’un certificat bancaire.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l’Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l’Article 5 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. §1. Le capital social est fixé A TROIS CENT ONZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE EUROS (EUR 311.993.000) représenté par 3.119.930.000 (trois milliards cent dix-neuf millions neuf cent trente mille) actions sans désignation de valeur nominale, qui au choix de l’actionnaire seront nominatives ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi. Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Sixième résolution

L’Assemblée décide de supprimer toute disposition relative au capital autorisé qui est arrivé à échéance et de modifier en conséquence l’article 6 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l’assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l’unanimité des voix.

L’ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l’assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l’Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l’augmentation de capital, telles que contenues à l’Article 26 nouveau, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s’élèvent approximativement à la somme de EUR 6.700 (six mille sept cents euros).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'Assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maria José Torrecilla, Nora Kacem, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 décembre 2013. LAC / 2013 / 57939. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007379/109.

(140008234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

B-Cube S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 94.109.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen,

on the twenty-seventh day of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", a "société anonyme" governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40 312),

here represented by:

a) Mrs Carine AGOSTINI, employee, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr François MANTI, employee, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

acting in its capacity as proxy holder of:

"Dahmer Ltd.", a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

pursuant to a proxy given to it under private seal on 18 December 2013,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to present deed for registration purposes,

here after referred to as "the principal",

The same party declared and requested the notary to act:

I.- That the company "B-CUBE S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 94 109 has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 11 April 2003, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 15 July 2003, under number 747 and page 35823.

The Articles of Association of said Company have never been amended since.

II. - That the subscribed capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) divided into hundred twenty-five (125) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, fully paid up.

III. - That the principal has been and remained, as of the date of the incorporation of the Company, the same and as such sole owner of all the shares of said Company.

IV. - That the principal, being sole partner of the Company "B-CUBE S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of said Company.

V. - That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

VI. - That the principal, as well in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII. - That the principal fully grants discharge to the current manager(s) of the dissolved Company, for the due performance of his(their) duties up to this date.

VIII. - That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at its former registered office.

IX. - That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person said proxy holder signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,
le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; ici représentée aux fins des présentes par:

a) Madame Carine AGOSTINI, employée privée, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur François MANTI, employé privé, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

laquelle dernière agissant en sa qualité de mandataire de:

«Dahmer Ltd.», une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé à la date du 18 décembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

ci-après dénommée «le mandant».

Laquelle partie comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I. - Que la société «B-CUBE S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 94 109, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 11 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 juillet 2003, sous le numéro 747 et page 35823.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

II. - Que le capital social souscrit de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III. - Que le mandat était et est resté, depuis la date de constitution de la Société, le seul et unique propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV. - Que le mandant, étant le seul associé de la société «B-CUBE S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V. - Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI. - Que le mandant, de même en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à

reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII. - Que décharge pleine et entière est accordée au(x) gérant(s) de la Société dissoute pour l'exécution de son(leur) mandat jusqu'à ce jour.

VIII. - Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

IX. - Que le mandant s'engage personnellement à régler tous les frais résultant du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. AGOSTINI, F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17586. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014007383/113.

(140008405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Blackstone Special Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.592.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of November,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Blackstone Special Funding (Cayman) L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190, Elgin Avenue, KY 1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under registration number WK-25528,

(the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms. Johanna Wittek, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 18 November 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Blackstone Special Funding (Luxembourg) S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.592, having a share capital of one million US Dollar (USD 1,000,000), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 25 April 2008 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1436 on 11 June 2008. The articles were amended the last time on 20 June 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1854 on 28 July 2008.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their respective mandate.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. John Sutherland, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, as liquidator of the Company with effect upon the date of the present resolution of the Sole Shareholder and until full discharge is granted to him (the "Liquidator").

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that:

- the Liquidator shall prepare a report in respect of the results of the liquidation of the Company, in accordance with article 151 of the 1915 Law;
- the Company shall be bound by the sole signature of the Liquidator, acting individually, or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Liquidator; and
- the Liquidator shall have the broadest powers to perform its duties as provided for by articles 144 to 148 of the 1915 Law, and may accomplish all acts provided for by Article 145 without requesting further authorizations of the general meeting of shareholders of the Company.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-sept novembre,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Blackstone Special Funding (Cayman) L.P., un exempted limited partnership, organisé sous les lois des Îles Caïmans, inscrit au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro WK-25528, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Îles Caïmans (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Madame Johanna Wittek, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 novembre 2013.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Blackstone Special Funding (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138592, ayant un capital social d'un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000), constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg en date du 25 avril 2008 suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1436 le 11 juin 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 20 juin 2008 suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1854 en date du 28 juillet 2008.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur John Sutherland, gérant, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle-Zélande, résident au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société avec effet à compter de la date de la présente résolution de l'Associé Unique et jusqu'à ce que quitus lui soit donné (le «Liquidateur»).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que:

- le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la liquidation de la Société, conformément à l'article 151 de la Loi de 1915;

- la Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur, agissant individuellement, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui le Liquidateur aura délégué ses pouvoirs; et

- le Liquidateur disposera des plus larges pouvoirs pour effectuer sa mission tels que prévu par les articles 144 à 148 de la Loi de 1915 et pourra accomplir tous les actes prévus par l'Article 145 sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WITTEK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55454. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007385/109.

(140007947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

G&A International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 120.616.

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE TROIS JANVIER.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "G&A International S.A.", ayant son siège social à 4, Rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 120616, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2263 du 4 décembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco PATERNO CASTELLO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie JACQUET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie JACQUET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Qu'il ressort de la liste de présence que les 40 (quarante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Nomination un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

REDMILE HOLDING SA, ayant son siège social à 2nd Floor, Swiss Bank Building, East 53rd Street, Panama, République de Panama, immatriculée au Registro Publico de Panama, Seccion de Mercantil, sous le numéro 551516.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. PATERNO CASTELLO, S. JACQUET, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 03 janvier 2014. Relation: RED/2014/81. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 janvier 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014007613/62.

(140008128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

BPIM Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 150.425.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014009790/11.

(140010525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

PFCEE Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 952.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.562.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

PFCEE Soparfi D S.à r.l.

Référence de publication: 2014010288/12.

(140011174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.